

EXTRAIT DU REGISTRE DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du jeudi 28 novembre 2019

Huub Broers: bourgmestre

Jacky Herens, William Nijssen, Jean Levaux: échevins

Grégory Happart, Benoît Houbiers, Yolanda Daems, Jean-Marie Geelen, Shanti Huynen, Joris Gaens, Michaël Henen, Clotilde Mailleu, Lizzy Buijsen-Baillien, Steven Heusschen: conseillers

Rik Tomsin: président

Maike Stieners: Directeur général

8. Centimes additionnels communaux au précompte immobilier: années d'imposition 2020-2025

Le conseil

Vu la loi du 29 juillet 1991 relative à la motivation formelle des actes administratifs

Vu la nouvelle loi communale pour les articles encore d'application

Vu le décret du 28 avril 1993 portant réglementation, pour la Région flamande, de la tutelle administrative des communes et ses modifications ultérieures

Vu le décret de gouvernance du 7 décembre 2018

Vu le décret sur l'administration locale du 22 décembre 2017

Vu l'article 170, §4 de la Constitution

Vu l'article 464/1, 1° du Code des Impôts sur les revenus 1992

Vu les articles 2.1.4.0.2 et 3.1.0.0.4 du décret du 13 décembre 2013 portant le Code flamand de la Fiscalité

Considérant la situation financière de la commune

arrête

| | |
|---------------------|--|
| Voix pour: | Huub Broers, Jacky Herens, William Nijssen, Yolanda Daems, Rik Tomsin, Jean-Marie Geelen, Shanti Huynen, Joris Gaens, Lizzy Buijsen-Baillien, Steven Heusschen |
| Voix contre: | Jean Levaux, Benoît Houbiers, Michaël Henen, Clotilde Mailleu |
| Abstentions: | |
| Votes nuls: | Grégory Happart |
| Ne vote pas: | |

Article 1er Pour les années d'imposition 2020 à 2025 inclus, 945 centimes additionnels seront établis sur le précompte immobilier au bénéfice de la commune de Fourons.

Article 2 L'établissement et la perception des centimes additionnels communaux sur le précompte immobilier seront assurés par l'Agence flamande de la Fiscalité.

Article 3 La présente décision sera envoyée à l'autorité de tutelle.

Pour le conseil communal

Par règlement

(Signé) Maïke Stieners

Directeur général

(Signé) Rik Tomsin

président

Pour extrait certifié conforme du procès-verbal approuvé séance tenante

Maïke Stieners

Directeur général

Huub Broers

bourgmestre